

Conseil municipal d'Eybens

Du 21 mars 2026

Minutes

La séance du Conseil municipal est ouverte à 10 heures
sous la présidence de Monsieur Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Bonsoir à toutes et à tous.

Merci au public d'être présent pour ce Conseil municipal d'installation, le premier Conseil municipal de ce mandat.

J'appelle Monsieur Vial, doyen de l'Assemblée, à venir présider le début de la séance pour l'élection du Maire.

M. Jean VIAL : Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les élus.

Bonjour au public qui, je vois, s'est déplacé en nombre. En tant que doyen d'âge, j'ouvre et je préside la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Citoyen eybinois, je précise que je ne fais pas partie du Rassemblement national ; que Madame Besson Verdonck avec qui je partage des valeurs ne m'a proposé aucune contrepartie pour participer à ses côtés aux élections municipales et vous présider aujourd'hui ; que je n'utilise pas le terrain de la diffamation pour convaincre un électeur.

C'est un honneur pour moi que de présider ce Conseil. Compte tenu de ce que j'ai vu, lu et entendu pendant cette campagne, je souhaite que la mandature qui va commencer soit respectueuse de chacun, et de ce que doit être une Assemblée démocratiquement élue. J'attends du Maire à qui je vais remettre l'écharpe tricolore qu'il en soit le garant. Je participerai au mieux de ce qu'il me sera possible de faire tout au long de cette mandature.

Je précise également que l'ensemble de la séance est enregistré en audio en vue d'une retranscription écrite qui sera mise en ligne sur le site de la Ville.

Je rappelle que lors du renouvellement général des Conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin.

Je rappelle les résultats du deuxième tour des élections municipales du 15 mars. La liste Eybens demain conduite par Monsieur Nicolas Richard a obtenu 51,07 % des suffrages exprimés, soit 25 sièges. La liste Ensemble servir Eybens conduite par Hélène Besson Verdonck a obtenu 48,93 % des suffrages exprimés, soit 8 sièges.

Ont donc été élus au Conseil municipal : Monsieur Richard Nicolas, Madame Montagnier Julie, Monsieur Osmond Xavier, Madame Chavand Christelle, Monsieur Pierre Jean-Jacques, Madame Garnier Béatrice, Monsieur Matthieu Claus, Madame Bonnet Céline, Monsieur Grosjean Denis, Madame Bron Magali, Monsieur Charrier Antoine, Madame Kouassi Marie-Chantal, Monsieur Buisson Sacha, Madame Merabet Malika, Monsieur Boudier Pascal, Madame Claude Sophie, Monsieur Debikat Farid, Madame Chnafa Hanane, j'espère que je n'abîme pas le nom, Monsieur Thiriet Jean-Marc, Madame Virard Muriel, Monsieur Guillon Gabriel, Madame Pontiac Andréa, Monsieur Chevallet Oliver, Madame Cartier Isabelle, Monsieur Fernandez Jean-Claude, Madame Besson Verdonck Hélène, Monsieur Paliard Philippe, Madame Pascal Isabelle, Monsieur Manfredonia Florent, Madame Bonny Régine, Monsieur Vial Jean, Madame Bontoux Émilie, Monsieur Crozet Pierre-Georges.

Je déclare installé le Conseil municipal constitué des 33 membres cités.

Je procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Appel des élus

Présents : Nicolas Richard - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Julie Montagnier - Matthieu Claus - Béatrice Garnier - Jean-Jacques Pierre - Céline Bonnet - Denis Grosjean - Magali Bron - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Jean-Marc Thiriet - Muriel Virard - Pascal Boudier - Marie-Chantal Kouassi - Olivier Chevallet - Hanane Chnafa - Isabelle Cartier - Sophie Claude - Gabriel Guillon - Antoine Charrier Andréa Pontiac - Sacha Buisson - Jean Vial - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Isabelle Pascal - Régine Bonny - Florent Manfredonia - Émilie Bontoux - Philippe Paliard

<u>Excusé a donné pouvoir :</u> Farid Debikat à Antoine Charrier <u>Secrétaire de séance :</u> Sacha Buisson	Élus en exercice : 33 Élus présents : 32 Ont donné pouvoir : 1 Absent : 0	

M. Jean VIAL : 32 Conseillers sont présents. Je constate donc que la condition du quorum est remplie.

Désignation du Secrétaire de séance

M. Jean VIAL : Je demande au Conseil municipal de désigner un Secrétaire de séance. Je propose à cet égard le plus jeune Conseiller municipal, soit Sacha Buisson. (*Il accepte*).

Examen des délibérations

DEL20260321_1. Élection du Maire

M. Jean VIAL : J'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cela, nous avons besoin d'un bureau. Le bureau de vote est composé par le doyen d'âge, ce sera moi, le Secrétaire et nous avons proposé le plus jeune, donc Monsieur Sacha Buisson, et il nous faudrait deux assesseurs. Il est proposé d'en choisir un par groupe. Je ne sais pas qui est partant pour le groupe Eybens demain. C'est Monsieur Mathieu Claus et pour la liste Ensemble servir Eybens, Monsieur Crozet.

Je demande aux candidats à la fonction de Maire de bien vouloir se faire connaître et j'enregistre les candidatures.

M. Nicolas RICHARD : Je suis candidat, Monsieur le Président.

M. Jean VIAL : Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Visiblement, vous êtes le seul candidat.

Y a-t-il une demande d'intervention des élus ? Madame Besson Verdonck, Monsieur Paliard. Je vous donne la parole.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Mesdames, Messieurs, nous interviendrons alternativement puisque c'est sur le même objet.

Le résultat des élections du 15 mars nous oblige, par son taux d'abstention encore trop élevé, à rester humbles les uns et les autres et attentifs à réhabiliter chez nos concitoyens la confiance en leurs élus. Le résultat très serré, 48,93 % pour notre liste contre 51,03 % pour la liste Eybens demain vous obligera doublement, Monsieur Richard, si vous êtes élu Maire au terme du scrutin qui va suivre, d'une part à agir pour tous les Eybinois et non à servir une idéologie partisane. D'autre part, il vous obligera, nous l'espérons, à avoir un peu plus de considération à l'égard des élus de la minorité qui sont des élus à part entière, plus de considération que vous ne leur en avez accordée tout au long des six ans qui viennent de s'écouler.

Je veux m'exprimer aussi aujourd'hui au nom de notre groupe de 8 élus, mais aussi pour tous les membres de la liste Ensemble servir Eybens que j'ai la chance et l'honneur de mener. Je me réjouis de la campagne que nous avons conduite, de la manière dont nous avons défendu notre programme et notre équipe a été atterrée de la manière dont la liste adverse a mené campagne ces dernières semaines en étant dans la critique, dans l'outrance, le mensonge que ce soit dans les tracts, en réunion, en porte-à-porte.

Certains de mes colistiers et moi-même avons fait l'objet d'insinuations faisant douter de notre probité. Durant cette campagne, vous avez ainsi mis en doute la sincérité et l'intégrité de l'engagement des membres de notre équipe. Nous avons malheureusement pu entendre que certains de mes colistiers auraient rejoint notre équipe en contrepartie de promesses entre autres matérielles.

Tous ces agissements desservent le débat républicain et nuisent dangereusement, et hélas durablement, à la représentation que chacun devrait avoir des élus.

M. Philippe PALIARD : Mesdames et Messieurs les élus,

« L'équipe du Maire est passée hier, ou il y a trois jours, ou il y a une semaine et ils m'ont dit que vous étiez l'extrême droite. »

Durant cette campagne, vous le savez, beaucoup d'habitants nous ont ouvert leur porte et trop souvent, nous avons entendu cette phrase. Nous l'avons tous tellement entendue de la bouche de tant d'habitants, dans tous les quartiers qu'il m'est impossible de croire que ce ne serait pas la conséquence d'un mouvement organisé et coordonné. Ce ne peut être l'initiative d'un individu isolé et d'ailleurs, cela nous a été confirmé de vive-voix, ou parfois à demi-mot par plusieurs de vos soutiens et certains de vos colistiers ici présents. Est-ce que vous trouvez cela normal ? Normal de jeter en pâture, pour des raisons électoralistes, des femmes et des hommes qui ont fait campagne avec honnêteté en étant réunis au service de la Ville, car vous le saviez parfaitement, notre équipe rassemblait des personnes venant de la droite, du centre et de la gauche. Un vrai pluralisme, rien à voir avec les caricatures que vous avez semées pour mobiliser un électorat contre nous.

Ayez conscience du poids des mots. Vous les déformez et les utilisez comme arme électorale. Ce n'est pas anodin. Comment pouvez-vous prétendre lutter contre l'extrême droite un jour et placer le lendemain dans ce même panier tous ceux qui ne pensent pas comme vous et contestent votre gestion locale ? Mais non seulement, c'est grave, mais c'est dangereux, car en racontant partout que nous n'aimons pas les pauvres ni les émigrés, vous n'avez pas seulement menti, vous avez mis une cible dans le dos de nos colistiers lorsqu'ils allaient tracter ou faire du porte-à-porte. Vous avez créé du soupçon, de la méfiance, parfois même de l'hostilité envers des personnes dont la seule faute était de s'engager pour leur Ville. Cela dépasse le cadre d'une campagne électorale. Cela touche au respect dû à chaque citoyen et à chaque candidat.

La Charte de l'élu local que nous verrons ensuite rappelle nos obligations : exemplarité, impartialité, probité, respect de la dignité des personnes. Je vous invite à la lire attentivement, parce qu'en semant des mensonges, vous avez foulé au pied plusieurs de ces principes et permettez-nous d'ajouter un dernier point. Le jour même du vote, une élue et candidate de votre majorité est intervenue pendant un office religieux en tenant publiquement un propos à caractère politique. Vous savez, comme nous, que cela est contraire au Code électoral et incompatible avec le principe de laïcité.

Monsieur Nicolas Richard, Madame l'élue concernée, nous vous demandons aujourd'hui d'en tirer les conséquences, parce qu'un mandat doit commencer par l'exemplarité de ses nouveaux élus, parce qu'on ne peut pas brandir les valeurs républicaines quand cela vous arrange et les piétiner quand cela sert votre camp, parce que la confiance des citoyens ne se gagne ni par la peur ni par les insinuations. Ce que nous attendons de vous, ce n'est pas une justification. C'est une prise de conscience. L'éthique ne doit pas être une option.

Je vous remercie.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Je reprends la parole et j'en termine.

Je tiens à le dire devant vous tous, devant nous tous. Mesdames et Messieurs qui intégrez aujourd'hui cette instance du Conseil municipal, être élu implique des devoirs, ceux d'agir avec honnêteté, droiture et dignité.

Durant le mandat qui commence aujourd'hui, nous serons vigilants à défendre les attentes de tous nos concitoyens et à défendre les intérêts de notre Commune. Nous le ferons comme nous l'avons fait au cours du mandat qui vient de s'écouler avec discernement, en travaillant les dossiers avec constance pour respecter le mandat que les Eybinois nous ont donné et nous attendons des débats à venir en Conseil municipal, commissions, ou autres instances qu'ils soient respectueux de chacun.

Nous vous remercions.

(Applaudissements)

M. Jean VIAL : J'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Nous allons installer l'urne. Je ne la soulève pas, mais vous pouvez constater qu'elle est vide.

(Vote des élus)

M. Jean VIAL : Nous allons ouvrir l'urne. Il y a 33 votants.

(Décompte des votes)

M. Jean VIAL : Nous avons bien 33 enveloppes.

Je donne les résultats de l'élection : a obtenu, Monsieur Nicolas Richard, 25 voix. Bulletins blancs : 08.

Monsieur Nicolas Richard est proclamé Maire.

(Applaudissements)

M. Jean VIAL : Je l'invite à me rejoindre pour lui remettre l'écharpe.

(Remise de l'écharpe à Monsieur le Maire et applaudissements)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci à tous.

Mme Kouassi, vous voulez prendre la parole.

Mme Marie-Chantal KOUASSI : Bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais juste répondre à Monsieur Paliard, parce que je me suis sentie accusée de façon malsaine. En effet, le dimanche des élections, je n'étais pas là le (inaudible). Comme d'habitude, tous les dimanches, vous et moi nous nous retrouvons à l'église. J'anime les chants, je lis les textes, je lis la prière universelle. Donc, rien n'a changé dans mes habitudes. Le texte n'a pas été préparé par mes soins. C'est celui qui était à (inaudible) Monsieur (inaudible) qui a préparé la messe avec Monsieur (inaudible).

Comme tous les dimanches matin, on demande qui veut lire la première lecture, qui veut lire la deuxième lecture. Je suis arrivée, il n'y avait pas encore de lecteur pour la prière universelle. Cela aurait pu être toi qui aurais lu ce texte, ou n'importe qui. Ce texte, je l'ai lu comme d'habitude. Il n'a pas été préparé par mes soins. Je ne l'ai pas écrit. Je voulais quand même rétablir la vérité devant tout le monde, pour tous ceux qui vont à l'église, qui savent que je suis investie à l'église.

(Applaudissements)

Mme Marie-Chantal KOUASSI : J'ai simplement lu le texte sans l'avoir préparé.

M. Philippe PALIARD : Vous l'avez lu.

Mme Marie-Chantal KOUASSI : Oui, je l'ai lu. Comme d'habitude. Cela n'a rien changé à mes habitudes.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci, merci.

Mme Marie-Chantal KOUASSI : Le texte est général. Je peux le publier.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous n'allons pas lire la prière universelle ici. Nous sommes dans un établissement laïc. Je l'ai lu. Sincèrement, c'est une grande généralité. Il n'y a pas de nom de liste. Il n'y a pas de nom de candidat. C'est un appel à la paix. C'est tout.

(Applaudissements)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : J'ai entendu des propos particulièrement atterrants tout à l'heure. Je ferai une prise de parole après l'élection des adjoints en fin de Conseil municipal. Pour l'instant, je propose de passer à la première délibération qui concerne la détermination du nombre d'adjoints.

Conformément aux articles L 21 22-4 et L 21 22-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret sous la présidence de Jean Vial, doyen d'âge, par 25 voix pour Nicolas Richard, 0 bulletins nuls, 8 bulletins blancs, sur 33 votants.

Nicolas Richard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé immédiatement.

DEL20260321_2 Détermination du nombre d'adjoints

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Je rappelle la réglementation. Les articles L2121-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Pour ce qui nous concerne, 9 adjoints au Maire.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de fixer à 9 le nombre de ses adjoints.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, ou des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas).*

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal a déterminé le nombre des adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil.

Le Conseil municipal décide de fixer à 9 le nombre d'adjoints.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions.

DEL20260321_3 Élection de la liste des adjoints

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Y a-t-il des demandes de dépôt de listes d'adjoints ? À ce moment-là, que les noms soient appelés.

Mme Christelle CHAVAND : Bonjour à toutes et à tous.

La liste des adjoints présentée par le groupe Eybens demain : Chavand Christelle, Osmond Xavier, Julie Montagnier, Mathieu Claus, Béatrice Garnier, Jean-Jacques Pierre, Céline Bonnet, Denis Grosjean, Magali Bron.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des demandes de dépôt d'autres listes ? (*Il n'y en a pas*).

Nous pouvons procéder à ce scrutin sur la base d'une liste. Des papiers blancs sont prévus puisque nous ne savions pas quelle liste serait déposée. Chacun écrit. Nous n'allons pas mettre les 9 noms de la liste. Vous mettez liste Eybens demain, ou blanc, ou nul, ce que vous voulez, mais en ce qui concerne la liste Eybens demain, vous marquez juste liste Eybens demain. On ne va pas demander à chacun de réécrire les 9 noms dessus puisque la liste a été donnée et nous savons de qui il s'agit.

Il faut reconstituer le bureau. J'en suis le Président. Nous garderons le même Secrétaire et les mêmes assesseurs aussi. Je vais rappeler les deux assesseurs précédents.

Nous passons au vote de la liste suivante :

Conformément aux articles L 21 22-4 et L 21 22-7-2 du CGCT, le Conseil municipal a procédé à l'élection de la liste des adjoints.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret et a donné les résultats suivants :

- Première adjointe - Christelle Chavand
- Deuxième adjoint - Xavier Osmond
- Troisième adjointe - Julie Montagnier
- Quatrième adjoint - Matthieu Claus
- Cinquième adjointe - Béatrice Garnier
- Sixième adjoint - Jean-Jacques Pierre
- Septième adjointe - Céline Bonnet
- Huitième adjoint - Denis Grosjean
- Neuvième adjointe - Magali Bron

La liste est adoptée par 25 voix pour, 0 bulletin nul, 8 bulletins blancs. Ayant obtenu la majorité absolue, la liste est installée immédiatement.

(Applaudissements)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous allons procéder à la remise officielle des écharpes à chacun d'entre eux et j'aurai également l'occasion de lire leur titre de délégation.

- Madame Christelle Chavand : première adjointe en charge des ressources internes et de l'égalité femmes/hommes. *(Applaudissements)*

- Monsieur Xavier Osmond : deuxième adjoint en charge de la tranquillité publique et de la prévention. *(Applaudissements)*

- Madame Julie Montagnier : troisième adjointe en charge de la cohésion sociale, des solidarités et de l'animation de la vie locale. *(Applaudissements)*

- Monsieur Matthieu Claus : quatrième adjoint en charge du cadre de vie, des bâtiments et espaces publics. *(Applaudissements)*

- Madame Béatrice Garnier : cinquième adjointe en charge de l'action culturelle. *(Applaudissements)*

- Monsieur Jean-Jacques Pierre : sixième adjoint en charge de la citoyenneté, de la vie associative et de l'innovation sociale. *(Applaudissements)*

- Madame Céline Bonnet : septième adjointe en charge de l'égalité des chances, de l'enfance et de la petite enfance. *(Applaudissements)*

- Monsieur Denis Grosjean : huitième adjoint en charge de la politique sportive. *(Applaudissements)*

- Madame Magali Bron : neuvième adjointe en charge de la jeunesse, de la vie économique et de l'inclusion.
(Applaudissements)

Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Il reste la Charte de l' élu local dont je ferai lecture tout à l'heure et puis les articles du Code général des collectivités territoriales dont un exemplaire sera remis à chaque élu, mais avant, je voudrais reprendre la parole.

Je voudrais tout d'abord remercier les élus de la majorité pour la confiance qu'ils m'accordent et l'honneur qu'ils me font en me choisissant et en m'élisant comme Maire. Je mesure pleinement l'ampleur de la fonction et les responsabilités qui y sont associées. J'aurai vraiment à cœur d'être quotidiennement au service et à l'écoute de tous les Eybinois et de toutes les Eybinoises quelle que soit leur sensibilité, sans aucune distinction comme j'ai pu le faire d'ailleurs pendant tout le mandat précédent.

Je voudrais remercier également les neuf adjoints pour l'engagement qu'ils prennent pour notre Commune. Être adjoint ce n'est pas rien. C'est consacrer du temps, énormément de temps le soir, le week-end, mais aussi en journée, parce qu'il faut travailler avec les services. Il y a des réunions, des commissions et aussi l'aspect métropolitain à prendre en compte. On représente aussi la Commune dans des syndicats intercommunaux. C'est donc un véritable investissement que chacun va donner pendant tout ce mandat à la Commune et donc vraiment un grand merci à eux pour cet engagement fort.

Nous avons proposé aux Eybinois et aux Eybinoises un programme ambitieux qu'il nous appartient maintenant de mettre en œuvre sur la durée des six prochaines années. Les élus de la majorité sont pleins d'énergie, d'envie et de compétences pour y arriver. Ils aiment Eybens, n'en doutez pas, et ils ont hâte de s'investir pour notre bien commun à tous. Je les remercie pour leur engagement à mes côtés et aux côtés des neuf adjoints.

Tout d'abord, nous travaillerons pour qu'Eybens soit une ville où il fait bon vivre. Nous voulons une ville chaleureuse et animée où chaque habitant trouve sa place et participe à une vie locale riche. Nous développerons la convivialité, le cadre de vie, l'accès à la culture et la proximité des services pour renforcer le lien social. Nous voulons également une ville qui protège. Nous placerons la solidarité et la sécurité au cœur de notre action. Nous voulons garantir à chacun un accès équitable aux soins, au logement, à la protection et à l'accompagnement.

Enfin, nous nous mobiliserons pour qu'Eybens soit une ville tournée vers l'avenir, adaptée aux changements climatiques, ancrée dans les enjeux de la transition écologique, capable d'offrir aux nouvelles générations un cadre de vie attractif.

Notre programme a été constitué collectivement et c'est dans ce même état d'esprit que nous travaillerons. L'intelligence collective est notre ADN. C'est quelque chose qui nous a porté pendant toute la campagne et c'est quelque chose que nous ferons perdurer au sein de l'équipe pendant tout ce mandat, car nous sommes convaincus qu'aucun ne sait ce que nous savons tous ensemble. C'est bien un travail collectif qui permet de faire émerger les meilleures solutions pour les Eybinois, pour notre Ville. C'est l'état d'esprit qui nous anime.

Aussi, avec l'équipe des adjoints, nous allons désigner des Conseillers délégués dès lundi sur des thématiques bien précises de manière à bien répartir l'ensemble des dossiers et des délégations entre toute la majorité du Conseil municipal. L'équipe sera alors pleinement en place et chaque élu prendra part au projet. C'est quelque chose qui nous est cher. Une campagne se mène collectivement, un programme se construit collectivement. La mise en œuvre du programme doit se faire également collectivement.

Une vie municipale est une majorité qui assure l'exécutif. Nous venons de l'élire partiellement avec les adjoints. Des Conseillers délégués viendront les compléter, les renforcer, mais c'est une minorité qui doit pouvoir s'exprimer, porter ses positions et contribuer à un débat dans un cadre constructif, apaisé et serein dans lequel chacun se respecte et s'écoute. C'est dans cet état d'esprit que je souhaite conduire ce mandat et c'est dans cet état d'esprit que le mandat précédent a été mené.

Je vais faire une petite incise aux propos de Madame Besson Verdonck. Chaque fois que vous avez demandé la parole au Conseil municipal, elle vous a été accordée, bien évidemment. Nous n'avons pas mis dans le règlement des temps de parole. Nous avons eu droit parfois à des monologues de huit à dix minutes que nous avons écoutés. Dans les Commissions, dès que vous demandez un sujet, les services le travaillent et vous l'apportent. Les débats peuvent être portés et donc, je ne vois vraiment pas à quel moment nous avons pu manquer de considération à votre égard dans le mandat précédent, mais nous pourrons avoir l'occasion d'en reparler lors des réunions des Présidents de groupe avec plaisir si vous le souhaitez.

La fin de la campagne a été tendue. Une campagne, c'est de l'énergie et du stress, et parfois, il peut y avoir quelques débordements. Ainsi, trois de mes colistiers qui sont d'ailleurs élus aujourd'hui ont été agressés verbalement lors d'un tractage et depuis dimanche, bien que la campagne soit terminée, je note sur les réseaux

sociaux des posts et des commentaires que je trouve désobligeants à l'égard des élus de la majorité. En gros, pour faire court, nous sommes une équipe de menteurs qui n'a même pas de projet pour la Ville. Je dois dire que les propos que j'ai entendus en introduction de ce Conseil municipal sont tout aussi désobligeants. Ils mettent en cause notre probité. Vous voyez ici les 25 élus de la majorité et l'ensemble des autres candidats qui n'ont pas été élus, l'ensemble des soutiens qui ont fait la campagne avec nous, l'ensemble des Eybinoises et des Eybinois qui nous ont soutenus, qui ont voté pour nous. Tout à l'heure, vous les avez insultés en considérant que, de façon organisée, nous avons tenu des propos mensongers à votre égard. Des éléments que vous apportez sans aucun élément de preuve. Nous avons été parfaitement respectueux dans tous nos écrits. Je dirais que plus c'est gros, plus ça passe.

(Éclats de rire de certaines personnes dans la salle)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : À aucun moment, nous n'avons dit que vous étiez dans le Rassemblement national. Le seul élément que nous avons souligné, et que nous avons écrit, était de dire que Monsieur Paliard était Conseiller régional de la majorité de Monsieur Wauquiez. Je ne crois pas que ce soit un mensonge.

Mme Zuina SAHIRI : Mais non !

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Madame Sahiri, vous n'avez pas la parole.

Mme Zuina SAHIRI : Mais si ! Vous m'avez insultée d'Arabe.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Mais n'importe quoi !

Mme Zuina SAHIRI : Vous m'avez insultée d'Arabe. Vous êtes raciste.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Bien sûr ! Si vous n'êtes pas capable de vous tenir en réunion, vous sortez.

Mme Zuina SAHIRI : C'est vous, Monsieur. Vous ne nous représentez pas.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Voilà le genre de propos auxquels nous avons droit. Madame Sahiri était une ancienne...

Mme Zuina SAHIRI : Vous soutenez la France insoumise. Vous êtes un extrémiste.

(Éclats de rire dans la salle)

Mme Zuina SAHIRI : Vous êtes un extrémiste, Monsieur, et je vais porter plainte contre vous. Vous m'avez insultée d'Arabe.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Je vous en prie ! Madame Sahiri m'avait insulté au Conseil municipal pour dire « je vous emmerde ». Voilà le genre de propos que nous pouvons parfois avoir au Conseil municipal lors de certains débordements.

Je considère que ce sont des propos insultants à l'égard de toute la majorité et de tous les élus de la liste Eybens demain et de tous nos soutiens. Je pense que c'est quelque chose d'un peu déplacé surtout que cela n'est étayé sur aucun fondement, aucun élément comme a pu le souligner tout à l'heure Marie-Chantal, mais je ne vais pas soulever ces éléments ici pour faire polémique. Ce n'est vraiment pas le lieu. La campagne est terminée. Je veux simplement appeler à la raison et à l'apaisement.

Le scrutin de dimanche a été caractérisé par une abstention certes cohérente avec la moyenne nationale, mais de l'ordre de 46 %, comme en 2014 quasiment. Presque un électeur sur deux ne s'est donc pas déplacé aux urnes, et pourtant il s'agit d'une élection locale durant laquelle deux listes ont porté chacune un projet pour la Ville avec des propositions d'actions de proximité qui nous concernent tous dans notre vie quotidienne. Beaucoup de porte-à-porte ont été faits par les deux listes, du tractage. Des rencontres avec les habitants ont été faites par les deux listes auprès de tous les habitants, je pense quasiment, et pourtant, presque un électeur sur deux n'a pas jugé bon de se déplacer pour porter sa voix.

Ce taux d'abstention doit nous amener, nous tous, les 33 élus de ce Conseil municipal, à réfléchir. Il nous oblige tous dans notre rôle d'élu. La première obligation est d'être irréprochable dans nos actes et dans nos paroles. N'oublions pas que la participation des citoyens reste le fondement de la démocratie et que la démocratie est fragile, qu'elle n'est jamais acquise. L'histoire nous l'a déjà montré. Il nous appartient donc à nous, élus, de favoriser cette participation, de la susciter, de la faire émerger, de la développer pour une démocratie vivante, dynamique et durable.

Les Eybinois et les Eybinoises méritent une vie démocratique locale digne et sereine. Je m'engage à y veiller constamment et j'appelle tous les élus du Conseil municipal à y prendre part.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Pour terminer ce Conseil municipal, nous devons lire la Charte de l'élu local qui contient des éléments importants. Sont également remis à chaque élu, les articles du CGCT qui définissent le cadre dans lequel le Conseil municipal se tient, le cadre dans lequel la démocratie locale se tient.

La Charte de l'élu local traduit les droits et devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent donc la Charte de l'élu local.

« 1 - Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 -L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement, ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

3 -L'élu local veille à prévenir, ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 -L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 -Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 -L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 -Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 -L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises, ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9 -Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

10 -Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

11 -Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

12 -Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

13 -Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle, ou la poursuite d'études supérieures.

14 -Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 du CGCT. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Quatorze principes que nous devons, bien évidemment, appliquer à la lettre et qui me semblent être du bon sens pour un Conseil municipal responsable, digne et plein d'éthique et surtout responsable au regard de l'ensemble des Eybinois et des Eybinoises pour lesquels nous devons maintenant travailler.

Madame Bontoux, prenez un micro si vous voulez prendre la parole, je vous en prie.

Mme Émilie BONTOUX : Merci, Monsieur le Maire, pour la lecture de la Charte.

C'est mon premier Conseil municipal et j'en suis très heureuse. Simplement, je voudrais comprendre le terme de la « précision » à l'article 7 sur le fait de rendre compte de ses actes et de ses décisions. C'est important pour moi de comprendre mes nouvelles responsabilités, s'il vous plaît.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Lors d'une décision prise, lors de prise de parole, lors d'action, vous êtes responsable face à la Collectivité comme vous l'êtes aussi face à tous les citoyens. C'est particulièrement vrai pour les élus de la majorité, notamment ceux qui portent une délégation. Ils vont être amenés à passer des commandes, signer des documents, envoyer des courriers, donc c'est beaucoup plus vrai, mais c'est plus vrai aussi pour les élus de la minorité puisqu'à un moment donné, on peut avoir à commettre des actes, prendre des décisions, des expressions lors de commissions, lors de réunions et c'est à ce moment-là qu'on est effectivement responsable.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Je pense que c'est juste le terme « précisions ». C'est « décisions ».

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Ah oui ! Je n'ai pas fait attention. Il faudra quand même vérifier. C'est l'AMF qui nous l'a envoyée, mais il y a peut-être une coquille. En lisant, je n'ai même pas prêté attention. Cela veut dire que l'AMF l'a apprimée au niveau national. 36 000 communes, je ne sais pas combien d'exemplaires cela fait. Je ne pense pas qu'ils vont la réimprimer, mais la remarque est pertinente.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : C'est « décisions ».

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Oui, c'est « décisions ».

Dans tous les cas, bienvenus au Conseil municipal et merci pour votre engagement au service de tous les Eybinois.

Il nous reste deux choses à faire et après, je vous propose de prendre un verre de l'amitié dans la salle qui est juste à côté. Le public peut déjà y aller, mais pour les élus, il reste à signer des documents pour les membres du bureau et tout le Conseil municipal fait une photo pour la Com qui sera sur le site de la Ville et en plus, il fait beau. Nous allons pouvoir nous mettre dans le parc, ce sera très bien. Les élus, nous restons pour les photos et les signatures à faire et après, nous nous retrouverons tous dans la salle au fond pour le verre de l'amitié, mais je propose au public de pouvoir déjà se rendre dans la salle Independencia qui est tout au fond à droite, en face de la salle des mariages. Nous vous y rejoindrons dans quelques minutes.

Merci beaucoup.

Je clos donc ce premier Conseil municipal.

(Applaudissements)